

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 25 Novembre 2015

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duploux, Marie-France Briche, Gervais Coupin, Hugues Declercq, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Gontran Verstaen, Monique Laporte, Pascal Tellier, Bénédicte David, Catherine Oden, Laurent Henneron, Philippe Sonnevile.

Donnent procuration : Odette Malvache-Delestrez à Bruno Wulleput, Claude Frenois à Catherine Duploux, Cécile Devaddere à Katia Decalf, Amandine Labalette-Tranchant à Dorothée Debruyne,

1) Avis du Conseil sur le rapport d'activités et le compte administratif 2014 de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Monsieur le Maire propose aux élus de prendre acte du rapport d'activité et du compte administratif 2014 de la CCFI transmis au Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte des documents proposés

2) Avis du Conseil sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de mutualisation de la CCFI. L'objectif de cette démarche est notamment de permettre des mises à disposition d'agents, de services ou de locaux entre la CCFI et les 50 communes composant l'intercommunalité ainsi qu'une gestion mutualisée du matériel (prêts de matériel, groupements de commandes...) dans un souci de maîtrise des dépenses publiques. Ce projet présente notamment l'impact de la mutualisation des services sur les personnels de l'établissement public. Ce rapport est transmis au Conseil municipal pour avis. A défaut de réponse dans un délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté

3) Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et la commune de Steenwerck, pour l'aménagement de la Place du hameau de la Croix du Bac

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Croix du Bac, la CCFI, du fait de ses compétences, prend en charge les travaux d'assainissement et de voirie et la commune de Steenwerck, l'aménagement paysager comprenant les espaces verts, l'éclairage public et d'ambiance, la signalétique et le mobilier urbain.

Afin d'optimiser le déroulement du chantier et d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commandes avec la CCFI.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de ce marché public.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

4) Avis du Conseil sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Proposition d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et de Steenbecque

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le schéma de coopération intercommunale et l'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Ce schéma sera ensuite soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du département du Nord.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de schéma présenté.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté

5) Présentation du rapport annuel du SIDEN SIAN sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés, de prendre acte des documents établis par le SIDEN-SIAN.

Le Conseil municipal prend acte des documents proposés

6) Avis du Conseil Municipal sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal le projet régional de santé et de ses différentes composantes, notamment le programme régional d'amélioration vaccinale et le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis au regard du projet présenté.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets présentés

7) Signature d'une convention avec l'USAN pour la distribution de pièges dans le cadre de la lutte contre le rat musqué

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention proposée à la commune par l'USAN pour le piégeage du rat musqué sur le territoire de la commune. Un piégeur bénévole résidant sur la commune a reçu l'agrément de l'USAN et se verra distribuer les pièges nécessaires, charge restant à la commune de réaliser un suivi du travail effectué en présentant un bilan annuel des captures et en les transmettant à l'USAN.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

8) Acquisition d'une bande de terrain aux Consorts Lemaire – parcelle YN 299 rue du Saule

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet immobilier de la S.A Pierres et Territoires rue du Saule. Ce projet prévoit la construction de 24 logements en accession à la propriété et la vente de 17 lots libres de constructeurs.

Le projet initial ne permettant pas d'intégrer une bande paysagère le long des parcelles ouest, il a été décidé d'acquérir auprès des consorts Lemaire une bande de terrain d'une largeur de 12 mètres sur une longueur de 175 mètres afin de permettre la réalisation d'une noue paysagère.

Le prix estimé par les Domaines est fixé à 2,00 € le mètre carré.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

9) Acquisition d'une bande de terrain au CCAS – parcelle YN 185 rue du Saule

Monsieur le maire propose d'examiner cette question lors d'une réunion de Conseil municipal ultérieure.

10) Acquisition d'un terrain Longue Ruelle aux Consorts Deruyter

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réaliser un accès aux ateliers municipaux le long du cimetière.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une parcelle située Longue ruelle, appartenant aux Consorts Deruyter.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

11) Cession de la parcelle XN 29, propriété communale située ZA du Mortier à M. et Mme Belpalme

Monsieur et Madame Belpalme, propriétaires d'un terrain dans la ZA du Mortier de Steenwerck, occupent depuis l'installation de leur activité, une partie de la parcelle XN29 appartenant à la commune, aucune limite séparative ne délimitant ces deux terrains.

Soucieux de régulariser cette situation, les époux Belpalme ont sollicité de la commune la vente d'un terrain de 1313 mètres carrés correspondant à une partie de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

12) Rétrocession par Logis Métropole à la commune, des parties communes de la Résidence des Près du bourg et de l'immeuble situé 8, rue de Bailleul

Dans le cadre de l'aménagement de la résidence des Près du Bourg, la commune avait rétrocédé gratuitement l'immeuble situé 8 rue de Bailleul, à Logis Métropole, à charge pour le promoteur de réaliser la liaison piétonne entre le lotissement et la rue de Bailleul.

Le rez-de-chaussée de cet immeuble avait été démoli afin de permettre cette liaison. Il avait été prévu que Logis Métropole rétrocéderait à la fin de l'opération l'ensemble des parties communes de la Résidence des Près du Bourg, à la commune y compris les parties conservées de cet immeuble.

L'ensemble des travaux étant terminés, Logis Métropole propose de rétrocéder à la commune pour un Euro symbolique les parties communes de la résidence des Près du Bourg en ce y compris, le volume non démoli de l'immeuble situé 8, rue de Bailleul.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

13) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pallier le départ en retraite d'un Agent technique principal de 2ème classe à temps complet, au 1er janvier 2016, et afin de tenir compte des nouveaux besoins des services, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Créations de postes - Afin de tenir compte des nouveaux besoins des services :

- Un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (28H/semaine)
- Un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (18H/semaine)
- Un poste d'Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet (26H/semaine)

Suppressions de postes - suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal en date du 15 octobre 2015 :

- Un poste d'Adjoint technique principal de de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet (20H30/semaine)
- Un poste d'Agent technique de 2ème classe à temps non complet (7H45/semaine)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes, à compter du 1er janvier 2016.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

14) Tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les tarifs proposés par la commune pour l'exercice 2016, relatifs aux services proposés aux habitants.

Propositions adoptées par le Conseil municipal

15) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Un défi, un espoir pour la vie »

L'association « Un défi, un espoir pour la vie » sollicite de la Municipalité une subvention exceptionnelle d'un montant de 74,51 € afin de faire face à des dépenses exceptionnelles liées à l'organisation du Téléthon.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin d'effectuer le versement de la subvention demandée.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

16) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE le Tilleul pour une classe de neige

La Présidente de l'APE de l'école du Tilleul ainsi que la directrice de l'école sollicitent de la commune une subvention exceptionnelle afin de financer un projet de séjour de classe de neige pour les 24 élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Ce voyage aura lieu au mois de mars 2016.

Considérant le coût du voyage estimé à 13 461,00 €, soit 560,00 €/enfant, les familles et l'APE participant respectivement au coût du voyage à hauteur de 200,00 €/enfant, il est demandé au Conseil municipal une subvention permettant d'assurer dans les meilleures conditions le financement de ce voyage.

Considérant que la commune participe chaque année au financement des classes transplantées de l'école publique à hauteur de 7,35 € par élève et par jour pour des séjours de 3 ou 5 jours, les trois propositions soumises au vote des élus, suite au débat contradictoire sont les suivantes :

- Proposition 1 : 1 584,00 €, soit 66,00 € / enfant (7,35 € x 3 jours X 3 (tous les 3 ans),
- Proposition 2 : 2 640,00 €, soit 110,00 € / enfant (7,35 € x 5 jours X 3 (tous les 3 ans),
- Proposition 3 : 3 861,00 € soit 160,87 € / enfant (reste à financer)

Après vote, le montant de subvention retenu pour chaque enfant s'élève à 110,00 € (8 votes pour la proposition n° 1, 15 votes pour la proposition n° 2).

Le Conseil municipal a voté un accord de principe sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 640 € pour l'organisation de ce voyage. Cette aide sera imputée sur l'enveloppe des subventions votées dans le cadre du Budget Primitif 2016. L'école du Tilleul ne pourra obtenir à nouveau une aide pour l'organisation d'un séjour similaire que dans trois ans.

17) Produits communaux – annulation de titres

Monsieur Gloriant, utilise un emplacement pour sa pizzeria mobile sur la place de la Croix du Bac, emplacement loué par la Municipalité.

Suite aux travaux réalisés lors de l'aménagement du carrefour de la Croix du Bac, le stationnement de son camion a été rendu difficile et son activité professionnelle réduite.

Il sollicite la Municipalité pour un remboursement des droits de stationnement acquittés pour cette activité.

Monsieur le Maire propose d'annuler 50 % du montant de la créance totale, soit un montant de 210,00 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

18) Décision modificative de crédits

La notification définitive des dotations des divers financeurs permet de réajuster les recettes de fonctionnement et d'investissement par rapport à l'inscription initiale du budget primitif 2016.

Les dépenses sont également ajustées au plus près des derniers besoins à satisfaire d'ici la fin de l'exercice 2015.

Compte tenu des modifications apportées en section de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, la décision modificative se monte à un montant global de 110 703.11 €.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures.